

L'ajournement

coopérative ce que le gouvernement envisage de faire au cours des cinq prochaines années au sujet d'un programme valable qui a donné de bons résultats depuis 25 ans.

L'hon. Alan Redway (ministre d'État (Habitation)): Monsieur le Président, je tiens à garantir au député que je suis un très chaud partisan des coopératives d'habitation et du maintien du programme qui les concerne.

Le député n'est pas sans savoir que le gouvernement fédéral applique une forme quelconque de programme de coopératives d'habitation depuis les années 70. Depuis cette décennie-là, il y a eu en fait trois programmes distincts, chacun ayant ses propres critères et ses particularités. Néanmoins, tous ces programmes ont permis la construction de 45 000 logements coopératifs et peut-être plus pendant la durée de leur application. Depuis 1985, année où le programme actuel est entré en vigueur, plus de 13 000 logements sont venus s'ajouter à ce total.

En 1985, le gouvernement fédéral, comme vous le savez et comme le député le sait, a mené des consultations sur la politique du logement afin de choisir une orientation. Ces consultations ont été très larges et ont permis de rejoindre toute l'industrie du logement, tous les groupes intéressés, y compris le mouvement des coopératives d'habitation et tous ceux qui y sont associés. Un consensus s'est dégagé: désormais, le gouvernement devrait s'efforcer de canaliser tous ses budgets de logement vers les Canadiens qui ont le plus besoin d'aide.

Le député sait très bien que ce groupe que nous essayons d'aider est très nombreux. Environ 1,2 millions de ménages, en fait.

La difficulté, le député en est conscient, c'est que le programme des coopératives d'habitation n'est pas destiné uniquement aux personnes à faible revenu. C'est en fait, par définition et dans ses fondements même, un programme qui s'adresse à des gens aux revenus très divers. Par conséquent, il cadre mal avec la politique du gouvernement qui consiste à canaliser ses ressources de manière à répondre aux besoins des personnes à faible revenu.

Ce programme de logement qui a été mis en vigueur, est un programme d'hypothèques à principal indexé, un programme qui, pendant cinq ans, a été appliqué en consultation avec le mouvement des coopératives d'habitation. L'objectif était de construire environ 5 000 logements coopératifs par année. Il n'a pas été atteint, non parce que le gouvernement n'était pas disposé à dégager les fonds voulus, mais parce qu'on s'est entendu pour

consacrer 5 millions de dollars par année à la construction de logements coopératifs. Nous n'avons pas pu atteindre l'objectif en raison de la fluctuation des taux d'intérêt réels des hypothèques et parce que la subvention par logement est passée de 1 000 \$ à plus de 3 000 \$ à l'heure où je vous parle. En toute bonne foi, nous avons tenté, au moyen de consultations et d'un processus d'évaluation, de concevoir un nouveau programme et quelques nouvelles recommandations. Je soumettrai ces recommandations au Cabinet avant la fin de l'année. Je puis assurer au député qu'il sera heureux des résultats que donneront ces recommandations.

• (1920)

LA SANTÉ

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, la question que je veux poser encore une fois au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social concerne la déontologie dans la recherche biomédicale. Quand les essais cliniques des médicaments peuvent-ils être faits sur des êtres humains et comment les participants à ces essais devraient-ils être choisis? Le fait que les essais soient parrainés par une école de médecine, un hôpital, une clinique de médecin ou un autre établissement médical a-t-il une importance?

Le 5 novembre, les Canadiens ont appris au réseau national de télévision qu'on avait permis à des Canadiens de participer à des essais cliniques de la drogue HI-6, un contrepoison aux gaz neurotoxiques, parrainés par le ministère de la Défense nationale, sans qu'ils aient été pleinement informés que cette drogue pouvait causer le cancer, contrairement, semble-t-il, aux conseils donnés par le ministère de la Santé.

Ainsi, le 6 novembre, j'ai demandé au ministre pourquoi les essais avaient été effectués même s'ils ne respectaient pas le code de déontologie du Canada. Je lui ai demandé s'il était surpris et s'il interromprait les essais jusqu'à ce que les effets secondaires aient été expliqués aux participants et que ces derniers aient donné leur consentement.

Essentiellement, le ministre a répondu que, à la phase 2 des essais, il insisterait pour que les effets cancérigènes possibles soient mentionnés même si aucune preuve en ce sens n'existe jusqu'à maintenant.

Le 7 novembre, j'ai encore posé une question au ministre à ce sujet. Je l'ai mis au défi d'admettre que les tests nécessaires du cancer chez les animaux n'ont pas encore été faits. Je lui ai signalé que la fabrication de ce médica-